

## URBANISME AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Le Collège communal fait savoir qu'en vertu du Code du Développement Territorial il est saisi d'une demande de permis d'urbanisme.

Le demandeur est Monsieur Mince du Fontbare de Fumal Charles demeurant Kalenberg 9 à 3210 Lubbeek.

Le terrain concerné est situé Chemin de la Sucrierie, 24 à 1301 Bierges et cadastré division 1, section L n°9F2, 392A - division 3, section D n°144C, 144D.

Le projet consiste en la régularisation de la véranda et sa mise en conformité, la modification et l'isolation des toitures et l'isolation de façades et présente les caractéristiques suivantes :

- Le gabarit général du volume principal conserve un gabarit de R+toit, les toitures sont simplifiées et alignées au niveau des faitières avec une rehausse partielle du volume principal de droite ; la hauteur sous corniche est uniformisée à une hauteur de 4m15 depuis le niveau fini extérieur ; la création de deux lucarne rentrantes ; une isolation des toitures est prévue ; l'habitation est rénovée à l'intérieur ; le corps de bâtisse est isolé ; le volume principal est d'une superficie au sol d'environ 175 m<sup>2</sup> ;
- Un volume secondaire de type véranda reconstruite d'une superficie d'environ 25m<sup>2</sup> ; d'un gabarit R0 et d'une hauteur de 2m66 depuis le niveau fini du sol extérieur ;
- Un autre volume secondaire à l'arrière du bâtiment, d'un gabarit R0 et d'une hauteur de 2m81 depuis le niveau 0m00 du rez-de-chaussée ;
- Un volume principal implanté en L et à toiture à double pente ; un volume secondaire au rez-de-chaussée à toiture plate (la véranda) ; un volume secondaire arrière à toiture plate et un volume secondaire à l'avant d'un gabarit R0 ;
- Les façades sont en crépi sur isolant de ton blanc cassé et en brique peinte en blanc ; une toiture en tuiles terre-cuite ou béton de ton foncé-bleuté ; des corniches en bois peint en blanc et en zinc de teinte naturelle ; les menuiseries extérieures en PVC de ton blanc ; des garde-corps en métal ton noir ;
- Des emplacements de parkings (4 à 5 véhicules dans la zone à l'avant déjà existante).

L'enquête publique est réalisée en vertu des articles suivants du Code du Développement Territorial :

- Art. D.IV.40 les demandes impliquant une ou plusieurs dérogations au plan de secteur ou aux normes du guide régional.

Le bien est construit en zone forestière et propose la régularisation d'une véranda située dans cette zone.

- Art. R.IV.40-2. § 1er. 2° la construction ou la reconstruction de bâtiments dont la profondeur, mesurée à partir de l'alignement ou du front de bâtisse lorsque les constructions voisines ne sont pas implantées sur l'alignement, est supérieure à quinze mètres et dépasse de plus de quatre mètres les bâtiments situés sur les parcelles contiguës, la transformation de bâtiments ayant pour effet de placer ceux-ci dans les mêmes conditions.

Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès du Service de l'Urbanisme (personne de contact : François-Xavier Van Damme), téléphone : 010/230.371 du mardi au vendredi de 09h00 à 12h00.

Le dossier peut également être consulté durant la période d'enquête au Service urbanisme (Place des Carmes, 8, au 1<sup>er</sup> étage, à 1300 Wavre) :

- Les mardis, mercredis et vendredis ouvrables de 09 h00 à 12 h 00 (sur rendez-vous),
- Le 14 avril 2026 de 16 h 00 à 20 h 00 (sur rendez-vous).

Le rendez-vous doit être pris au plus tard 24 heures à l'avance auprès du Service urbanisme, téléphone : 010/230.371, mail : [permisurbanisme@wavre.be](mailto:permisurbanisme@wavre.be). À défaut, pour les consultations jusqu'à 20 heures, la permanence pourrait être supprimée.

**L'enquête publique est ouverte le 03 avril 2026 et clôturée le 17 avril 2026.**

Les réclamations et observations écrites sont à adresser au Collège Communal :

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Place de l'Hôtel de Ville, 1 à 1300 Wavre,
- par courrier électronique à l'adresse suivante : [permisurbanisme@wavre.be](mailto:permisurbanisme@wavre.be)

L'enveloppe ou le courrier électronique portera la mention : enquête publique n° 25/157.

La séance de clôture de l'enquête publique aura lieu le 17 avril 2026 à 11h, au Service urbanisme.

A Wavre, le 27 mars 2026